Pôle communication
24 65 42

Mercredi 25 juin 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 25 juin, a arrêté **deux** projets de loi du pays ; **trois** projets de délibération du Congrès ; adopté **quatre** délibérations du gouvernement ; adopté **13** arrêtés et examiné **16** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM).

Projets de loi du pays

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays instituant des mesures de soutien à l'emploi en Nouvelle-Calédonie.

➢ ***Voir le communiqué détaillé « Un dispositif exceptionnel pour favoriser le maintien et le retour à l'emploi ».***

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays portant suspension exceptionnelle et temporaire de l'avancement d'échelon, de grade ou de classe pour les agents publics

➢ ***Voir le communiqué détaillé « Suspension exceptionnelle et temporaire des avancements : une mesure de rigueur budgétaire inéluctable ».***

Projets de délibérations du Congrès

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération instituant des mesures de soutien à l'emploi en Nouvelle-Calédonie.

➢ ***Voir le communiqué détaillé « Un dispositif exceptionnel pour favoriser le maintien et le retour à l'emploi ».***

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la mise à jour du plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN).

Adopté en 2013, le premier PSEN (2014-2022) a permis de structurer et d'amorcer le développement d'une filière de la Tech et du numérique en Nouvelle-Calédonie. Afin d'en évaluer son efficacité, ce plan a fait l'objet d'un diagnostic complet. Il a abouti à la définition d'un nouveau plan stratégique élargi aux domaines de la Tech, en concertation avec les acteurs de la filière.

La nouvelle stratégie 2024-2027 prévoit de concentrer ses efforts sur le développement des compétences locales, l'inclusion des populations, la modernisation de l'action publique, le déploiement des infrastructures très haut débit accessibles à tous, le soutien des entreprises, des startups et des filières d'avenir, ou encore l'attractivité du territoire, dans le cadre d'une gouvernance partagée et inclusive.

Le PSEN mis à jour s'articule ainsi autour de cinq objectifs stratégiques :

1. Développer les compétences numériques des Calédoniens ;
2. Favoriser le développement de l'écosystème de la Tech par des soutiens financiers et des dispositifs d'accompagnement, renforçant l'attractivité du territoire ;
3. Garantir des infrastructures de pointe pour tous et libérer le potentiel numérique de nos entreprises ;
4. Faire du secteur public, un acteur du numérique ;
5. Mettre en place une gouvernance favorable au développement de l'économie et des services numériques, et au suivi de la nouvelle stratégie.

Ces objectifs se traduisent par cinq axes prioritaires qui s'appuient sur la réalisation de 19 actions concrètes.

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique pour l'économie numérique sera opérée par un comité de pilotage, correspondant aux attentes notamment des acteurs économiques, la gouvernance du PSEN 2022 ayant été jugée trop complexe et insuffisante.

Au visa de Petelo Sao, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la Stratégie Pays de l'Innovation.

Dans un contexte de reconstruction, de transition économique et sociale et de rééquilibrage territorial, la Nouvelle-Calédonie a actualisé sa politique publique de soutien à l'innovation à travers l'élaboration de la Stratégie Pays de l'Innovation (SPI).

Cette stratégie est le fruit d'un travail collectif, conduit entre 2023 et 2024, associant plus de 80 parties prenantes issues des sphères publiques, économiques, scientifiques, associatives, coutumières et financières. Elle s'appuie sur les travaux du groupe technique de l'appel à manifestation d'intérêt « Un Monde Meilleur », sur les analyses du cabinet CMI et sur l'expertise du réseau national des technopoles et incubateurs RETIS.

La Stratégie Pays de l'Innovation actualise la Stratégie Territoriale de l'Innovation de la Nouvelle-Calédonie (STI-NC), adoptée le 5 janvier 2016. Elle renforce l'ambition de la Nouvelle-Calédonie de faire de l'innovation un levier de transformation du modèle économique, social et environnemental du pays.

La stratégie se décline en six piliers structurants, qui orienteront les politiques publiques et les actions partenariales :

1. Structurer une gouvernance territoriale de l'innovation ;
2. Accompagner le développement des projets et entreprises innovantes sur l'ensemble du territoire ;
3. Valoriser les résultats de la recherche et favoriser les transferts vers l'économie ;
4. Accompagner le développement des filières stratégiques du territoire ;
5. Inscrire l'innovation dans une perspective régionale et internationale ;
6. Développer la culture de l'innovation pour tous.

Ce cadre structurant appelle désormais la mise en œuvre progressive d'une gouvernance dédiée, capable d'animer, de coordonner et de porter ces ambitions collectives à l'échelle du territoire. C'est dans cette perspective qu'une phase de préfiguration de l'Agence Pays de l'Innovation est envisagée.

Délibérations du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **deux** affaires.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de première instance de Nouméa pour **une** affaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris pour **21** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-517/GNC du 26 mars 2025 portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie International (Aircalin) pour la période du 30 mars au 25 octobre 2025 inclus.

Le programme d'exploitation de services aériens réguliers d'Aircalin est modifié afin d'y intégrer l'affrètement d'un A330-343 de la compagnie aérienne HiFly Ltd à compter du 28 juin 2025, en remplacement de ses deux A330-900 qui seront successivement immobilisés pour maintenance, pour une durée d'environ un mois chacun.

Cette modification du programme d'exploitation comprend également des modifications d'horaires mineures des liaisons Brisbane-Nouméa du mardi et du samedi, opérées par Qantas et commercialisées en partage de codes par Aircalin, des liaisons Sydney-Nouméa opérées par Aircalin le mardi et le vendredi, ainsi que de deux rotations supplémentaires à destination de Singapour.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-2045/GNC du 23 octobre 2024 portant nomination de Hanin Hedjam en qualité de chef de la division des personnels de l'administration et de l'encadrement à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, sur lequel la dénomination du service est erronée.

Il convient de lire « la division des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, ouvriers, de surveillance, sociaux et de santé », en lieu et place de « la division des personnels de l'administration et de l'encadrement ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a affecté des logements de fonction à des personnels des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (lycées).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à l'utilisation du fonds de concours pour le développement de l'élevage porcin (FDEP) au titre de l'exercice 2025.

Compte tenu du contexte de crise économique qui touche actuellement la Nouvelle-Calédonie et la baisse de consommation des viandes, le niveau d'importation a été diminué pour favoriser l'écoulement de la production locale. Cela a eu pour conséquence de réduire le budget alloué au FDEP de l'ordre de 10 millions de francs.

Une avance est donc accordée à titre conservatoire, à certaines structures bénéficiaires du fonds. Le total des versements est équivalent à la moitié du budget allouée au FDEP pour l'année 2025.

	Total 2024	**Avance 2025**
Subvention à l'UPRA porcine - fonctionnement	13 595 000	5 200 000
Subvention à l'UPRA porcine - aide aux éleveurs	3 475 000	0
Subvention au syndicat des naisseurs et naisseurs-engraisseurs de porcins de Nouvelle-Calédonie (SNNEPNC) - organisation de la profession	3 948 843	1 700 000

Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie - organisation de la filière viande	3 831 250	1 500 000
Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie - gestion de la classification porcine	2 750 000	1 000 000
Subvention à l'UPRA Calédonie sélection (UCS) - fonctionnement	650 000	600 000
Total	**28 250 093**	**10 000 000**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à l'utilisation du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB) au titre de l'exercice 2025.

Compte tenu du contexte de crise économique qui touche actuellement la Nouvelle-Calédonie et la baisse de consommation des viandes, le niveau d'importation a été diminué pour favoriser l'écoulement de la production locale. Cela a eu pour conséquence de réduire le budget alloué au FDEB de l'ordre de 20 millions de francs.

Une avance est donc accordée à titre conservatoire, à certaines structures bénéficiaires du fonds. Le total des versements est équivalent à la moitié du budget allouée au FDEB pour l'année 2025.

	Total 2024	**Avance 2025**
Subvention à la chambre d'agriculture pour l'achat de géniteurs mâles	11 000 000	5 000 000
Subvention à la chambre d'agriculture pour l'achat de produits vétérinaires	1 250 000	500 000
Subvention à la chambre d'agriculture pour la charte bovine	1 000 000	0
Subvention à la chambre d'agriculture pour l'achat de boucle	5 000 000	0
Subvention au syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie	812 000	0
Subvention à l'UPRA bovine	60 000 000	20 000 000
Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie - fonctionnement	15 50 000	4 500 000
Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie - classification		0

Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie - indemnisation saisies	12 500 000	0
Dotation au crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie pour l'octroi de prêts à 3 %	30 102 826	0
Subvention à l'UPRA Calédonie sélection (UCS) - fonctionnement	5 000 000	0
Total	**142 164 826**	**30 000 000**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à l'utilisation du fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés (FDEOCC) au titre de l'exercice 2025.

Compte tenu du contexte de crise économique qui touche actuellement la Nouvelle-Calédonie et la baisse de consommation des viandes, le niveau d'importation a été ajusté, avec pour conséquence de réduire le budget alloué au FDEOCC de l'ordre de 5 millions de francs.

Une avance est donc accordée à titre conservatoire, à certaines structures bénéficiaires du fonds. Le total des versements est équivalent à la moitié du budget allouée au FDEOCC pour l'année 2025.

	Total 2024	**Avance 2025**
Subvention à la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie	75 000	0
Subvention à l'UPRA OC	7 970 537	3 800 000
Subvention à l'établissement de l'élevage de cervidés (EDEC)	2 406 846	800 000
Subvention au groupement des éleveurs de petits ruminants (GEPR)	925 000	400 000
Total	**11 377 383**	**5 000 000**

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Charles Lelièvre, étudiant en chirurgie dentaire, à exercer temporairement la chirurgie dentaire à titre de remplaçant, pour une durée de trois mois à compter du 1er septembre 2025.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé provisoirement la société de transports sanitaires terrestres « Motay Ambulances », basée sur la commune de Ponérihouen.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa.

La « Pharmacie des Isles », située initialement au 144 rue Bénébig (RT 13), quartier de Magenta, commune de Nouméa, est transférée vers le site du centre commercial « Carrefour Market Magenta », au 50 rue du 18 juin, quartier de Magenta.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Michaël Marin, docteur en pharmacie, à gérer une pharmacie à usage intérieur au sein de l'établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes « La Cordyline », à Dumbéa.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Félix Choczynski en qualité de chef du service du protocole et de la logistique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Didier Vin-Datiche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur des enseignements de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de deux ans.

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Hnassil Duhnara en qualité de directeur de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) pour une durée de deux mois.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **16** titres de séjour.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **un** avis relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement
Secteur du droit civil, du transport aérien domestique, du suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement
Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau
Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa
Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier
Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao
Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon
Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest
Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune
Questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué
Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey
Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.